

**DEPARTEMENT**

SAVOIE

**ARRONDISSEMENT**

CHAMBERY

**Objet : Observatoire touristique – Convention de financement**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 6 avril 2023**

**L'an deux mille-vingt-trois et le six avril à 18h30,**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. MALLEIN. PERRIAT. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WROBEL. ZUCCHERO. Absents excusés : MMES MRS. CUCCURU. GROS (Pouvoir B. ALLARD). MARCHAIS (Pouvoir P. ZUCCHERO). MANSOZ. MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). ROSSI. ROULAND (Pouvoir P. DUPERCHY). VANBERVLIET (Pouvoir A. BOIS). WDOVIK (Pouvoir D. WROBEL).

\*\*\*\*\*

Le Président,

**Rappelle** à l'assemblée qu'une réflexion associant la CCLA, la CCY, la CCVG, l'OT PLA, l'OT de Yenne et le SMAPS a été engagée fin 2022-début 2023, afin d'identifier les besoins en termes de données touristiques et de mise en place d'un observatoire et que, parmi les attentes et besoins, 4 thématiques ont été identifiées comme prioritaires :

- le recensement de l'offre touristique,
- le suivi des fréquentations,
- le profil et les caractéristiques des clientèles,
- les retombées économiques du tourisme sur la destination ;

**Dit** qu'il a été prévu que le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard porte ce projet à l'échelle des 3 Communautés de communes ce qui a permis d'inscrire le projet dans le programme Leader et de bénéficier à ce titre d'un financement à 80% ;

**Explique** que la mise en œuvre opérationnelle de l'observatoire comprend notamment :

- Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour assurer toutes les tâches nécessaires au bon déploiement de l'observatoire, fédérer les acteurs, animer la démarche, apporter de la neutralité aux résultats obtenus,
- Un accompagnement technique pour la mise en place des outils de l'observatoire : tableau de bord, enquête clientèle en ligne, analyse de l'offre de particuliers à particuliers, Outil d'évaluation des retombées économiques,
- La mobilisation et analyse de données de téléphonie mobile (Flux Vision Tourisme) pour le suivi de la fréquentation touristique notamment des excursionnistes,
- La mise en place d'un Observatoire des fréquentations et retombées pour les hébergements marchands et non marchands : visites terrains, état des stocks, mise en place de passerelles et leur gestion, plateforme de suivi en ligne, notes de conjonctures, atelier de formation et restitution annuelle aux acteurs locaux...

**Précise** que :

- le coût global pour la mise en place de cet observatoire sur 2 ans (2023 et 2024) est de 61 551.00€ TTC, dont la répartition et le plan de financement prévisionnel s'établissent comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Montant en €	Nature des concours financiers	Montant en €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	8 835.00		
Accompagnement technique et outils d'observatoire (2023)	4 500.00	Concours publics	
Prestation plateforme d'observation hébergements et flux tourisme - 2023	24 108.00	Europe Leader (80%)	49 240,80
Prestation plateforme d'observation hébergements et flux tourisme - 2024	24 108.00	Autofinancement Communautés de Commune	12 310,20
<b>TOTAL</b>	<b>61 551.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>61 551.00</b>

- L'autofinancement par les 3 Communautés de communes a été estimé et réparti comme suit en tenant compte des différences territoriales en matière d'enjeux touristiques :

CC de Yenne	3 077,55	25%
CC Lac d'Aiguebelette	6 155,10	50%
CC Val Guiers	3 077,55	25%
	<b>12 310,20</b>	Euros TTC

**Invite** le conseil communautaire à délibérer pour :

- approuver le projet de convention pour la mise en œuvre d'un observatoire touristique,
- autoriser le Président à la signer.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention pour la mise en œuvre d'un observatoire touristique dans le conditions présentées précédemment ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président





## CONVENTION

### Entre

#### **Le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard**

ci après désigné SMAPS, représenté par son Président Guy DUMOLLARD agissant en vertu d'une délibération du Bureau Syndical du 7 Février 2023.

#### **La communauté de communes de Yenne**

Ci après désigné CCYenne, représenté par son Président Guy DUMOLLARD, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du \_\_\_\_\_.

#### **La communauté de communes Val Guiers**

ci après désigné CCVal Guiers, représenté par son Président Paul REGALLET agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du \_\_\_\_\_.

#### **La communauté de communes du lac d'Aiguebelette**

ci après désigné CCLA, représenté par son Président André BOIS agissant en vertu d'une délibération du Conseil communautaire du \_\_\_\_\_.

---

Objet : Observatoire du tourisme « pays du lac d'Aiguebelette ».

#### **Article 1 : Présentation du projet**

Le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard s'engage à porter la mise en place d'un **Observatoire du tourisme** à l'échelle des 3 Communautés de communes pour la Destination « Pays du lac d'Aiguebelette » ;

Parmi les attentes et besoins, 4 thématiques ont été identifiées comme prioritaires :

- ✓ le recensement de l'offre touristique,
- ✓ le suivi des fréquentations,
- ✓ le profil et les caractéristiques des clientèles,
- ✓ les retombées économiques du tourisme sur la destination.

La mise en œuvre opérationnelle de l'observatoire comprend notamment :

- ✓ Une **assistance à maîtrise d'ouvrage** pour assurer toutes les tâches nécessaires au bon déploiement de l'observatoire, fédérer les acteurs, animer la démarche, apporter de la neutralité aux résultats obtenus.
- ✓ Un **accompagnement technique** pour la mise en place des outils de l'observatoire : tableau de bord, enquête clientèle en ligne, analyse de l'offre de particuliers à particuliers, Outil d'évaluation des retombées économiques.
- ✓ La mobilisation et analyse de **données de téléphonie mobile** (Flux Vision Tourisme) pour le suivi de la fréquentation touristique notamment des excursionnistes.

- ✓ La mise en place d'un **Observatoire** des fréquentations et retombées pour les **hébergements** marchands et non marchands : visites terrains, état des stocks, mise en place de passerelles et leur gestion, plate-forme de suivi en ligne, notes de conjonctures, atelier de formation et restitution annuelle aux acteurs locaux...

## Article 2 : Coûts de l'opération

Le coût global pour la mise en place de cet observatoire sur les années 2023 et 2024 est de **61.551** euros TTC, dont voici la répartition et le plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant en Euros	Nature des concours financiers	Montant en Euros	
Assistance à maîtrise d'ouvrage	8835			
Accompagnement technique et outils d'observatoire (2023)	4500	Concours publics		
Prestation plateforme d'observation hébergements et flux tourisme - 2023	24108	Europe Leader	49 240,80	80%
Prestation plateforme d'observation hébergements et flux tourisme - 2024	24108	Autofinancement Communautés de Commune	12 310,20	20%
<b>TOTAL</b>	<b>61 551</b>	<b>TOTAL</b>	<b>61 551</b>	

L'autofinancement par les 3 Communautés de communes a été estimé et réparti comme suit :

CC de Yenne	3077,55	25%
CC Lac d'Aiguebelette	6155,10	50%
CC Val Guiers	3077,55	25%
	<b>12310,20</b>	euros TTC

## Article 3 : Engagements du SMAPS

Le SMAPS est le maître d'ouvrage de l'opération pour le compte des 3 communautés de communes (Yenne, Val Guiers, Aiguebelette). Il assure ainsi le suivi technique du dossier et sa mise en œuvre administrative et financière.

Le SMAPS prend à sa charge l'intégralité des dépenses pour un montant total plafonné à 61.551 euros TTC.

## Article 4 : Engagements des collectivités

La **communauté de communes de Yenne s'engage** à financer la part lui incombant dans la réalisation du projet. La participation financière de la CCYenne au profit du SMAPS s'élèvera à **3077,55 € TTC** dont **2000 €** en 2023, le solde en 2024 sur justificatif des dépenses engagées.

La **Communauté de communes Val Guiers s'engage** à financer la part lui incombant dans la réalisation du projet. La participation financière de la CCVal Guiers au profit du SMAPS s'élèvera à **3077,55 € TTC** dont **2000 €** en 2023, le solde en 2024 sur justificatif des dépenses engagées.

La **Communauté de communes du lac d'Aiguebelette s'engage** à financer la part lui incombant dans la réalisation du projet. La participation financière de la CCLA au profit du SMAPS s'élèvera à **6155,10 € TTC** dont **4000 €** en 2023, le solde en 2024 sur justificatif des dépenses engagées.

#### **Article 5 : Pérennisation de l'observatoire**

A l'issue de ces 2 années (2023 et 2024) de mise en route de l'observatoire, les 3 Communautés de Communes et leurs offices de tourisme seront à même de pérenniser l'outil d'observation commun pour la destination « Pays du lac d'Aiguebelette » : tableau de bord, cahier de charges annuel et modalités de fonctionnement.

L'observatoire présentera des données globales et des données à l'échelle de chacune des 3 Communautés de communes selon des modalités préalablement validées lors de ces 2 années de mise en place.

Pour la Communauté de communes de Yenne  
Monsieur Guy DUMOLLARD, Président

Pour la Communauté de communes Val Guiers  
Monsieur Paul REGALLET, Président

Pour la Communauté de communes du lac d'Aiguebelette  
Monsieur André BOIS, Président

Pour le Syndicat Mixte de l'Avant pays Savoyard  
Monsieur Guy DUMOLLARD, Président